

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL



SAM.



DIM.



MODULES DE FORMATION
DU MOIS DE NOVEMBRE
PAGE 4

INFOS
DISTRICT

PAGE 2

ACTUALITÉS

PAGE 4

CSG & SR

PAGE 7

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :



[@district93foot](https://www.facebook.com/district93foot)



[@district93football](https://www.instagram.com/district93football)



[@district93foot](https://twitter.com/district93foot)

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

INFOS DISTRICT

ÉLU DE PERMANENCE : WEEK-END DU 16 ET 17 OCTOBRE 2021



Monsieur HADEF Ahmed sera à votre écoute durant ce week-end du 16 et 17 octobre 2021 au 06 69 25 92 93.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner. En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI. Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

ACTUALITÉS

MODULES DE FORMATION DU MOIS DE NOVEMBRE

Ci-après, les informations qui concernent les modules de formation du mois de novembre pour lesquels il est encore possible de s'inscrire :

- Module U9 (réservé aux mineurs), les 4 et 5 novembre
- Module Gardien de But, les 8 et 9 novembre
- Module U6/U7, les 12 et 13 novembre
- Module U15, les 18 et 19 novembre
- Module U9, les 29 et 30 novembre

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter l'IR2F par mail formations@paris-idf.fff.fr ou par téléphone au 01.85.90.03.70.



ACTUALITÉS

POUR RAPPEL : PREMIER PLATEAU FÉMININ DE LA SAISON LE DIMANCHE 17 OCTOBRE 2021

Le premier plateau féminin de cette saison aura lieu le dimanche 17 octobre 2021.

Informations à retenir :

- Date et Heure : Le dimanche 17 octobre 2021 à 9H30
- Lieu de la manifestation : Stade Jean Bouin (106 avenue Charles Floquet, 93150, Le Blanc Mesnil)
- Le plateau est ouvert aux licenciées U6F à U9F
- Au programme de la matinée des matchs et des jeux ludiques

Pour vous inscrire cliquez sur le lien suivant : [INSCRIPTION](#)



ACTUALITÉS

POUR RAPPEL : PLATEAU U6/U7 ET U8/U9 LE 16 OCTOBRE 2021

Le premier plateau de la saison aura lieu le samedi 16 octobre 2021 sur plusieurs sites.

L'organisation sur le terrain doit se faire par catégorie d'âge (exemple : U8 sur un demi terrain, U9 sur l'autre moitié)

- Les U6 jouent à 3 contre 3 sans gardien de but sur un terrain de 15M sur 25M
- Les U7 jouent à 4 contre 4 avec gardien de but sur un terrain de 20M sur 30M
- Les U8 et U9 jouent à 5 contre 5 avec gardien de but sur un terrain de 25M sur 35M
- 4 ateliers de 12 min avec 3 matchs 1 jeu ou 5 ateliers de 10 min avec 4 matchs et 1 jeu
- La mise en place d'une action éducative est recommandée : [Le Programme éducatif Fédéral](#)

Les éducateurs des équipes visiteuses participent à l'organisation du plateau en collaboration avec le responsable du site et les éducateurs recevant.

Le nombre d'équipes engagées est à respecter par les clubs (sauf accord du responsable du plateau).

Pour toute question liée à l'organisation du plateau, veuillez prendre contact avec le référent du site d'accueil.

Veuillez trouver ci dessous les documents pour l'organisation des U6-U7:

- [Répartition Plateau U6-U7 du samedi 16 octobre 2021](#)
- [CONTACT DES RESPONSABLE U6-U7](#)
- [Guide Interactif du Football des Enfants \(GIFE\) U6-U7](#)

Veuillez trouver ci dessous les documents pour l'organisation des U8-U9:

- [Répartition Plateau U8-U9 du samedi 16 octobre 2021](#)
- [CONTACT DES RESPONSABLE U8-U9](#)
- [Guide Interactif du Football des Enfants \(GIFE\) U8-U9](#)

Vous trouverez également, ci dessous, la feuille de plateau à retourner au District avant le mardi suivant le plateau 12h00.

- [FEUILLE DE PLATEAU](#)



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 12 OCTOBRE 2021 À 18H45

PRÉSIDENTE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. MARCEL FRIBOULET, MANUEL COBO, MOHAMED RAOUADI (CDA), GÉRARD VIVARGENT (CD).

ASSISTE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

Seniors D2 A Match 50583.1 Cs Villetaneuse/Cosmos Fc du 12/9/21

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur ce dossier,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation du Cosmos Fc sur la participation de M. Issa CISSE du Cs Villetaneuse, susceptible d'être suspendu lors du match en rubrique,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations au Cs Villetaneuse,

Constatant que ce club a souhaité répondre en détaillant les matches purgés par son joueur,

Constatant que M. Issa CISSE Lic. 2543407792 a écopé de quatre matches fermes de suspension à compter du 5/10/20,

Après lecture de la FMI du 11/10/20 en Seniors D3 B Espérance Paris 19è 2/Cs Villetaneuse,

Constatant que M. CISSE n'apparaît pas sur cette feuille de match et qu'il purge ici son premier match de suspension,

Après lecture de la FMI du 18/10/20 en Coupe 93 Cs Villetaneuse/Cosmos Fc,

Constatant que M. CISSE n'apparaît pas sur cette feuille de match et qu'il purge ici son second match de suspension,

Après lecture de la FMI du 25/10/20 en Seniors D3 B Cs Villetaneuse/Fc Bagnolet,

Constatant que M. CISSE n'apparaît pas sur cette feuille de match et qu'il purge ici son troisième match de suspension,

Après lecture de la FMI du 29/8/21 en Coupe de France Andresy Fc/Cs Villetaneuse,

Constatant que M. CISSE n'apparaît pas sur cette feuille de match et qu'il purge ici son quatrième et dernier match de suspension,

Considérant dès lors que M. Issa CISSE Lic. 2543407792 du Cs Villetaneuse n'était plus en état de suspension lors de la rencontre en rubrique,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Cosmos Fc des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U16 D4 A Match 51989.1 Sevrans Fc 2/Esd Montreuil du 10/10/21

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Esd Montreuil sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Sevrans Fc 2 susceptible d'avoir participé avec l'équipe supérieure lors de la dernière rencontre, celle-ci ne jouant pas ce jour, pour la dire recevable sur la forme,

Constatant que le 3/10/21 l'équipe de Sevrans Fc n'a pas joué en Coupe 93, son adversaire étant forfait,

Après lecture de la feuille de match du 26/9/21 en championnat D2 B Sevrans Fc/Af Epinay 2

Constatant qu'aucun joueur de cette rencontre n'a joué contre l'Esd Montreuil lors de la rencontre en rubrique,

Considérant que Sevrans Fc n'a pas enfreint l'article 7.9.1 du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Esd Montreuil des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Futsal D1 Match 50852.1 Karma Fsc/Cité Sport et Culture 2 du 18/9/21

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de Cité Sport et Culture sur la qualification des joueurs adverses n'ayant pas pu vérifier les licences, la tablette n'ayant pas été mise à disposition,

Considérant que le grief reproché par CSC à son adversaire n'entre pas dans les motifs d'évocation,

Considérant qu'une réserve d'avant match ou réclamation pouvaient être recevables par Cité Sport et Culture contre son adversaire, mais qu'aucune de ces démarches n'ont été effectuées,

Rejette la demande d'évocation de Cité Sport et Culture,

Instruit l'évocation de la Commission sur le fait qu'un joueur de Karma Fsc a reçu un avertissement lors de la rencontre en rubrique mais que celui-ci n'a pu être enregistré,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à Karma Fsc,

Constatant que Karma Fsc a souhaité répondre en précisant que tous ses joueurs étaient bien qualifiés à la date du 18/9/21, les licences ayant été enregistrées le 13/9/21, précisant également que si une demande de licence n'a pas été traitée dans les quatre jours suivants l'enregistrement, il est possible de faire participer les joueurs avec présentation de leur pièce d'identité et certificat médical, arguant que les demandes avaient été effectuées en temps et en heure mais que la Ligue n'a pas pu les traiter à temps,

Constatant qu'à la lecture des membres du Bureau du club, le Secrétaire est bien nommé mais non encore licencié, pouvant éventuellement empêcher l'établissement des licences,

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Constatant après renseignements auprès du Service Licences de la Ligue de Paris Idf que le Président, Secrétaire et Trésorier de Karma Fsc sont nommés mais que le Secrétaire n'est pas licencié,

Constatant que cela n'empêche pas l'établissement des licences, seul l'édition peut être bloquée en attente d'une licence du Secrétaire dûment validée,

Constatant dès lors qu'il faut vérifier la date d'enregistrement des joueurs ayant été inscrits sur la feuille du match en rubrique,

Après vérification de la licence de M. Mohamed BENYOUSSEF Lic. 2547013212,

Constatant que sa licence a été enregistrée le 13/9/21,

Après vérification de la licence de M. Plamedi TADI KILOLO Lic. 254316536,

Constatant que sa licence a été enregistrée le 13/9/21,

Après vérification de la licence de M. Mamadou BARADJI Lic. 2547438507,

Constatant que sa licence a été enregistrée le 13/9/21,

Après vérification de la licence de M. Omar DANSO Lic. 2545637441,

Constatant que sa licence a été enregistrée le 13/9/21,

Après vérification de la licence de M. Naoufdine MHOUDINE Lic. 2546155270,

Constatant que sa licence a été enregistrée le 13/9/21,

Après vérification de la licence de M. Nassurdine MHOUDINE Lic. 2546155280,

Constatant que sa licence a été enregistrée le 13/9/21,

Après vérification de la licence de M. Sami STILI Lic. 2546439345,

Constatant que sa licence a été enregistrée le 13/9/21,

Après vérification de la licence de M. Raiane GUELLILI Lic 2547434917,

Constatant que sa licence a été enregistrée le 13/9/21,

Considérant que tous les joueurs de Karma Fsc ayant participé au match en rubrique possèdent bien les quatre jours francs de qualification au regard de l'article 82 des règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation non fondée, score acquis sur le terrain,

Invite Karma Fsc à prendre une licence Dirigeant pour son Secrétaire.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

FORFAITS

Coupe :

U18 Paris International/**Fc Coubronnois** du 17/10/21

U16 Cosmos Fc/**Etoile Fc Bobigny** du 3/10/21

U16 So Rosny/**Fc Coubronnois** du 3/10/21

U14 Fc Livry Gargan/**Js Villetaneuse** du 9/10/21

U14 Vaujours Fc/**OI Noisy le Sec Banlieue 93** du 9/10/21

U14 Fc Coubronnois/**Etoile Fc Bobigny** du 9/10/21

Anciens Romainville Fc/**Renaissance Figuig** du 3/10/21

Super Vétérans Blanc Mesnil Sf/**As Arena** du 10/10/21



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

1er Forfait :

Seniors D4 B Gournay Fc/**Js Bondy 2** du 10/10/21
Seniors Féminines D1 Tremblay Fc/ **Atletico Bagnolet 2** du 9/10/21
Futsal D2 B Futsal Neuilly 2/ **Ases** du 9/10/21

2è Forfait

U16 D4 B Blanc Mesnil Sf 2//**Fc Coubronnais** du 10/10/21
Futsal D2 B **Noisy Tous Unis**/Atletico Bagnolet du 1/10/21

Forfait Général

U18 D2 B **Fc Coubronnais**
U16 D4 B **Fc Coubronnais**
U14 D4 D **Epp Gervaisienne**
Futsal D2 A **Drancy Futsal 3**
Futsal D2 B **Drancy Futsal 2**
Futsal D2 B **Noisy Tous Unis**
Super Vétérans Poule D **Sc Dugny**

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ère demande :

Seniors D4 A **As Plaine Victoire**/Neuilly Plaisance Sports 2 du 10/10/21
Seniors D4 B **Neuilly Plaisance Fc 2**/Gournay Fc 2 du 10/10/21
U16 D1 **Espérance Aulnaysienne 2**/Ja Drancy 3 du 10/10/21
Futsal D2 A **Ac Montreuil**/Almaty Bobigny Futsal du 11/10/21
Critérium U13 **Neuilly Plaisance Fc**/Ol Pantin (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21
Critérium U13 **Blanc Mesnil Sf**/Csl Aulnay (équipes 1-2-3) du 9/10/21
Critérium U13 **Csm Ile St Denis**/Uf Clichois (équipes 1-2-3) du 9/10/21
Critérium U13 **Gournay Fc**/Montreuil Fc (équipes 1-2) du 9/10/21
Critérium U13 **Neuilly Plaisance Sports**/Tremblay Fc (équipe 2) du 9/10/21
Critérium U13 **Epp Gervaisienne**/As Jeunesse Aubervilliers (équipes 1-2) du 9/10/21
Critérium U13 **Ja Drancy**/Fc Coubronnais (équipes 5-6) du 9/10/21
Critérium U13 **Js Bondy**/Noisy le Grand Fc (équipe 1) du 9/10/21
Critérium U13 **Villemomble Sports**/Paris International (équipes 1-2-3) du 9/10/21
Critérium U11 **Fc Livry Gargan**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21
Critérium U11 **Montreuil Fc**/St Denis Us (équipes 1-2) du 9/10/21
Critérium U11 **Montfermeil Fc**/Af Epinay (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21
Critérium U11 **As Bondy**/Fcm Aubervilliers (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21
Critérium U11 **Neuilly Plaisance Sports**/Sevran Fc (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21
Critérium U11 **Pierrefitte Fc**/Fc Aulnay (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21
Critérium U11 **Ol Pantin**/Neuilly Plaisance Fc (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Critérium U11 **Paris International**/Esd Montreuil (équipes 3-4) du 9/10/21
Critérium U11 **Atletico Bagnolet**/Villemomble Sports (équipe 3) du 9/10/21
Critérium U11 **Csm Ile St Denis**/Uf Clichois (équipes 1-2-3) du 9/10/21
Critérium U11 **Bourget Fc**/Ca Romainville (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21
Critérium U11 **Livry Gargan Fc**/Cosmos Fc (équipes 5-6) du 9/10/21
Critérium U11 **Drancy Fc**/Ass Noisienne (équipe 2) du 9/10/21
Critérium U11 **Noisy le Grand Fc**/Js Bondy (équipe 1) du 9/10/21
Critérium U11 **Sfc Neuilly**/Sc Dugny (équipes 1-2-3) du 9/10/21
Critérium U11 **Ja Drancy**/As La Courneuve (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21

2^e demande

Seniors Féminines D1 **Red Star Fc**/Tremblay Fc du 2/10/21
Futsal D1 **Jeunesse Aulnaysienne**/Ab St Denis du 1/10/21
Critérium U13 **As Bondy**/St Denis Us (équipes 1-2-3-4) du 2/10/21
Critérium U13 **Montfermeil Fc**/Fcm Aubervilliers (équipes 1-2-3-4) du 2/10/21
Critérium U13 **Ol Pantin**/Fc Aulnay (équipes 2-3-4) du 2/10/21
Critérium U13 **Csl Aulnay**/Cs Villetaneuse (équipes 1-2-3) du 2/10/21
Critérium U11 **Ol Noisy le Sec Banlieue 93**/Fc Montreuil (équipes 1-2) du 2/10/21
Critérium U11 **St Denis Us**/As Bondy (équipes 1-2-3-4) du 2/10/21
Critérium U11 **Csl Aulnay**/Stade de l'Est (équipes 1-2-3) du 2/10/21
Critérium U11 **Csm Ile St Denis**/Fc Villepinte (équipes 1-2-3-4) du 2/10/21
Critérium U11 **Cs Villetaneuse**/Fc Coubronnois (équipes 1-2-3-4) du 2/10/21
Critérium U11 **As La Courneuve**/Espérance Aulnaysienne (équipes 1-2) du 2/10/21

3^e et dernière demande avant sanctions

U16 D4 A **OL NOISY LE SEC BANLIEUE 93 3**/Fa Le Raincy du 26/9/21
Anciens D2 C **TREMBLAY FC 2**/As Ziri du 26/9/21
Futsal D2 A **OFFICE MUNICIPAL AUBERVILLIERS 2**/Gagny United Futsal du 25/9/21

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES

- . En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,
- . En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,
- . En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les clubs **en gras** sont sanctionnés.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Avertissement

Seniors Coupe **Js Bondy**/Csm Ile St Denis du 3/10/21 : Une seule tablette pour deux matches successifs, impossibilité de saisie

U16 Coupe **Csm Ile St Denis**/Pierrefitte Fc du 3/10/21 : Tablette présentée trop tardivement et déchargée

U14 D3 B **Tremblay Fc** 2Fcm Aubervilliers 2 du 2/10/21 : Tablette présentée puis feuille papier proposée, explications insuffisamment explicites

U14 D4 B **Fc Aulnay 2**/Gournay Fc du 2/10/21 : Pas d'explications

U14 D4 A Cosmos Fc/**So Rosny** du 2/10/21 : Code match non fourni (à créer sur place)

Amende

U16 Coupe Csm Ile St Denis/**Pierrefitte Fc** du 3/10/21 : Pas d'explications

U14 D4 B Fc Aulnay 2/**Gournay Fc** du 2/10/21 : Pas d'explications

U14 D4 A Livry Gargan Fc 2/**Pierrefitte Fc 3** du 2/10/21 : Pas d'explications (Livry : mise à jour à effectuer de l'application)

Futsal D2 A **Almaty Bobigny Futsal**/Fc Les Lilas 2 du 2/10/21 : Tablette présentée après établissement feuille papier, trop tardif

Fin de la réunion à 19h35

**FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU
DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme. Jade EL MKELLEB

PERMANENTS

**DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :
COMPTABILITÉ :**

Mme. Marina SAUVAGE
M. Eric TEURNIER
Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**TECHNIQUE :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :**

M. Marc MATHIEU
M. Jérémy MAYTRAUD
M. Christophe MORO

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE**

